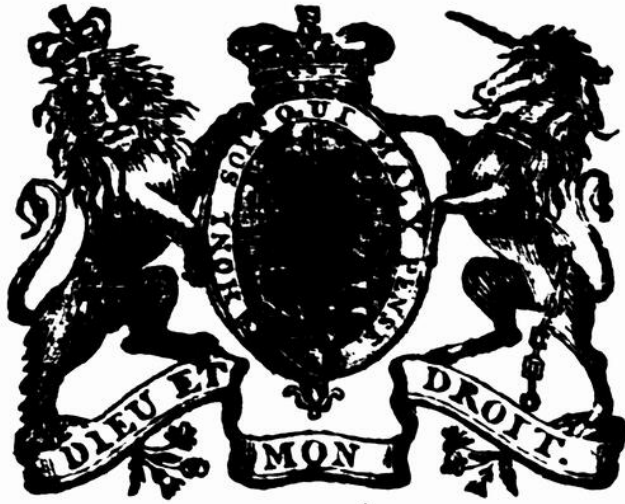


THE QUEBEC GAZETTE.



LA GAZETTE DE QUEBEC.

THURSDAY, DECEMBER 13, 1804.

JEUDI, LE 13 DECEMBRE, 1804.

ROBT. SHORE MILNES, LIEUT. GOVERNOR.



GEORGE THE THIRD by the Grace of God of the United Kingdom of Great-Britain and Ireland, King, Defender of the Faith, to our much beloved and faithful Legislative Councilors of our Province of Lower Canada, and our faithful and well beloved the Knights, Citizens and Burgesses of our said Province, Greeting: Whereas the meeting of the Provincial Parliament stands prorogued to the twenty-third day of November instant, nevertheless for certain causes and considerations we have thought fit, further to prorogue the same to Wednesday the ninth day of January next, so that you, nor any of you on the said twenty-third day of November at our said City of Quebec, to appear, are to be held or constrained, for we do will that you, and each of you be as to us in this matter entirely exonerated; and being willing that you should actually meet and proceed to the dispatch of business, We command, and by the tenor of these Presents firmly enjoin you and every of you, and all others in this behalf interested, that you on the said ninth day of January next, at our City of Quebec, be and appear personally, to meet, do, act and conclude upon those things which in our said Provincial Parliament, by the Common Council of our said Province by the favor of God may be ordained. In Testimony whereof these Our Letters we have caused to be made Patent, and the Great Seal of our said Province to be thereunto affixed: Witness our trusty and well beloved SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Governor of and over Our said Province of Lower-Canada, &c. &c. &c. at our Castle of Saint Lewis in our City of Quebec, and the Province aforesaid, the twenty-first day of November, in the year of our Lord, one thousand eight hundred and four and in the forty-fifth year of our Reign.

R. S. M.

HERMAN W. RYLAND, C. C. in Chancery.

Disorde dans la famille Imperiale des François

Le Sénatus Consulte qui exclut Lucien Buonaparté des honneurs que Napoléone a voulu attacher à sa famille, et son exil à Rome, sont des preuves publiques et incontestables des différends qui existent entre ces deux freres. On prétend en trouver la cause dans les prétentions que Lucien s'est fait sur la conduite au dix huit Brumaire. On fait que malgré les precautions de Syeyès le complot alloit manquer à l'exécution par la gaucherie de Napoléone, si M. Lucien, qui étoit alors Président du Conseil des Cinq Cent, n'eut sorti revêtu de ses robes, ranimer les soldats, grâces à la vue de Napoléone porté hors de la salle, "pale et tremblant de colère," sous les imprecations et les menaces du Conseil qui venoit de jurer, à l'unanimité fidélité à la constitution, en les assurant que ceux qui avient déclaré leur chef hors la loi, n'étoient pas la majorité des représentants du peuple, mais une minorité d'assassins qui tenoit la majorité sous le poignard. Enfin, quel fut la véritable cause de ces différends, des lettres particulières de Paris disent qu'à une entrevue privée entre les deux freres, au mois de Mars dernier, les altercations furent venues au point que Lucien a tiré l'épée pour finir la destinée du héros du dix-neuvième siècle, et l'a poussé si vivement qu'il n'a dû la vie qu'à son étoile qui, pendant le démêlé, l'a conduit à l'abri de la cloche de son appartement, pour pouvoir sonner et faire venir à son aide Duroc et les gardes. C'est alors qu'il a fallu au pauvre Lucien faire un pèlerinage à Rome pour les pèchés; et la bonne Letitia sa mere, Imperatrice, douairière de Marbœuf, crut devoir l'accompagner. Rendu à Rome, Lucien n'all pas oublier la première loi d'un Corinthe: on dit qu'il a été jusqu'à offrir ses services aux Bourbons; et soit que Napoléon veuille faire la paix pour mieux le trapper ensuite, ou qu'il veuille encore conserver, pour ses intérêts, un homme qui lui a été si utile, il paroit qu'il l'a fait fonder s'il accepteroit le Royaume de Lombardie. Voici une lettre qu'on prétend être la réponse de Lucien à ces ouvertures.

• Illis lex prima iussit, alterm vivere raptis, Tertiam mentium, quarta negare Deos. SENECA.

Lucien à l'Empereur, Napoléon.

St. Marin, le 20 Juin.

Je vois dans la nouvelle constitution, qui vous fait Empereur, que je suis exclu du rang des Princes, et que je ne puis pas même prétendre à une des places qui m'auroient constamment approché du trône. Je ne sais si c'est pour prévenir mes plaintes, ou pour exciter mon ambition, qu'un de vos agents m'a fait entendre hier, que le Royaume de Lombardie pourroit être la récompense de ma discrétion et de ma bonne conduite. J'ignore, ou je veux ignorer, l'intention qui a produit cette ouverture: mais avant de vous dire de quelle manière je l'envisage, je crois devoir vous exposer ce que je pense de votre conduite envers moi, et de la marche que vous suivez. Aujourd'hui vous êtes peut être encore en état d'entendre la voix de la nature et les conseils de l'amitié; demain il pourroit être trop tard: un haut rang, une couronne impériale opèrent un si prompt changement dans les affections; et les flatteurs qui encensent la fortune sont si exagérés dans leurs éloges, si rampans dans leurs hommages, qu'en vérité, je ne fais plus aujourd'hui si je ne manquerai pas au respect que je vous dois, en osant dire que je suis votre frere. N'importe: je veux encore user des droits que ce titre me donne, duffiez vous me défendre de le prendre à l'avenir.

On vous trompe, on vous joue, et vous donnez dans tous les pièges qu'on

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS, par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, Salut. Vu que l'Assemblée du Parlement Provincial a été prorogée jusqu'au vingt troisième jour de Novembre courant, néanmoins pour certaines causes et considérations nous avons jugé à propos de proroger icelle à Mercredi le neuvième jour de Janvier prochain, desorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paraître dans notre Cité de Québec, le dit vingt troisième jour de Novembre; car nous voulons que vous et chacun de vous soiez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard: et voulant que vous vous assembliez actuellement pour procéder à la dépêche des affaires, nous vous commandons, et par la teneur de ces présentes, vous enjoignons fermement, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous soiez et paroissiez personnellement le neuvième jour de Janvier prochain, dans notre dite Cité de Québec, traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Commun Conseil de notre dite Province.—En Foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait appoler le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin, notre fidèle et bien aimé SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de et pour notre dite Province du Bas-Canada, &c. &c. &c. au Château Saint Louis, dans notre Cité de Québec dans la Province sus-dite le vingt-unième jour de Novembre dans l'An de notre Seigneur, Mil huit cent quatre, et dans la quarante cinquième année de notre Règne.

R. S. M.

HERMAN W. RYLAND, C. C. en Chancellerie.

Traduit par ordre de Son Excellence,

X LANAUDIERE, S. & T. F.

vous tend pour vous perdre. Vous ne voyez pas, vous ne voulez pas voir qu'en reconnoissant aux tribunes et aux sénateurs le droit de donner un titre à l'homme qui les a créés, au guerrier-législateur par la volonté duquel ils existent, vous leur accordez par là même celui de vous soumettre à des loix, de vous imposer des conditions. Je vous le demande: est ce que tous ces corps dont la soumission est bien avouée, bien reconnue, bien établie, possèdent une faculté quelconque qu'ils ne tiennent pas de vous, et que vous ne possédiez pas vous-même à un plus haut degré de force et d'indépendance? S'ils croient pouvoir nommer un Empereur, ne doivent ils pas aussi supposer qu'au besoin ils le déposeront sans résistance?

Mais de qui ont-ils reçu ce pouvoir? Est ce du peuple? Je ne vois point qu'aucun vœu, exprimé librement par lui, ait donné à un corps quelconque un mandat pour changer la forme du gouvernement et le titre du chef de l'état. Est ce de vous? Mais si vous avez pu transmettre cette faculté, à plus forte raison, pourriez vous l'exercer vous même, et d'une manière plus noble, plus absolue.

En vous déclarant vous-même Empereur, vous accomplissiez votre destinée, vous usiez d'un droit acquis par vos succès; enfin, vous n'étiez pas livré aux insolentes tentatives des sénateurs, qui, sans doute, prétendent maintenant régler une autorité qui cessera d'exister du moment qu'elle cessera d'être absolue, qu'elle ne pourra pas être imposante, ou terrible, selon que les circonstances l'exigeront.

Il y a long temps que je vous avois conseillé de changer le titre équivoque que votre première constitution vous avoit donné. Vous avez quel-les tentatives je fis dans le temps de mon ministère pour accoutumer l'opinion à ce changement, et pour vaincre, par son suffrage, vos irrésolutions: une disgrâce, non méritée, un long exil furent le prix de mes efforts. Aujourd'hui, vous faites ce que vous refusâtes alors à mes pressantes sollicitations; mais vous le faites sous des auspices plus défavorables, avec des modifications qui prouvent, ou beaucoup de faiblesse de votre part, ou beaucoup d'imprévoyance. Jetez les yeux autour de vous, et voyez quels sont les hommes qui vous ont entraîné à ce dénouement qui diminue votre pouvoir en lui ôtant son indépendance, mais qui établit à jamais celle du sénat, et consacre son influence sur vos plus importantes déterminations, sur des actes que votre volonté seul pourroit ennobler et devoit consacrer. Rappelez vous que le furent Fouché, Seyès et Garat qui s'opposèrent alors, avec le plus de chaleur et d'opiniâtreté, à la proposition que je vous fis de prendre rang parmi les Souverains de l'Europe, et de porter une couronne sur une tête déjà entourée de l'aurole d'une gloire si brillante,

que rien ne peut lui être comparé dans les temps modernes. Ces Messieurs prétendoient que jamais l'armée ne consentiroit à reconnoître un maître, que jamais elle ne renonceroit aux illusions de la république, enfin que le titre de Consul, rappelant, sans celle l'idée d'un pouvoir populaire, étoit plus accommodé aux penchans actuels de la nation, et plus digne d'un homme qui vouloit tout devoir à la faveur et à ses suffrages. Ils voyoient l'Europe courir de nouveau pour rejeter du rang des souverains, un homme qui a acquis, par ses exploits et par ses services, des droits que d'autres tiennent de leur naissance. Eh bien, ce qu'ils combattoient autrefois, ils viennent de vous le faire accepter, sans que l'opinion du peuple et de l'armée les y ait encouragés, sans que les têtes couronnées aient montré des dispositions plus favorables. Mais auroient ils osé alors s'interposer entre la nation et vous, et s'arroger une initiative suprême sur le changement le plus important qui ait eu lieu depuis la fondation de la république ? Non ; leurs prétentions n'étoient point aussi étendues, aussi étendues, et ils se bornoient à consacrer, par leurs applaudissemens ce qu'on avoit établi sans le concours de leur volonté. Il a fallu des gradations pour arriver à ce degré d'influence ; et ce sont ces gradations que vous n'avez pas aperçues, qui vous ont successivement affaibli, et qui ont élevé une autorité qui, aujourd'hui, rivale de la vôtre, prétendra bientôt lui être supérieure.

Il existe dans le Sénat un parti puissant qui m'a calomnié près de vous, parce que j'ai pénétré ses vues, et annoncé l'intention de les dévoiler et de les combattre.

Ce parti seint d'être zélé pour votre personne, soumis à vos volontés ; mais dans le fait, il vous hait, parce que vous êtes étranger, et parce qu'il ne peut vous plaire qu'en s'avilissant. Il n'a jamais opposé de résistance ouverte aux progrès de votre puissance, parce qu'il a espéré que vous la compromettiez vous-même par vos écarts ; il vous a conseillé l'arbitraire pour vous rendre odieux ; il vous a persuadé que vous deviez vous affranchir de toutes les convenances, afin que vous devinssiez ridicule. Mais par combien de moyens sourds, d'intrigues secrètes, de révélations perfides, répandues avec art dans les départemens et chez l'étranger, il a cherché en même tems à flétrir votre gloire !

C'est lui qui a dévoilé vos impatiences, vos fureurs ; qui vous a ôté tous les prestiges dont le pouvoir et la renommée vous environnoient, pour montrer à combien de terreurs, de visions, d'idées puérides, de projets extravagans un grand homme est quelquefois livré.

Vous ignorez peut être encore que Fouché disoit aux chefs Royalistes arrivés à Paris pour traiter avec vous, que vous étiez un fou, qu'ils ne devoient pas s'effrayer de vos lubies, et qu'il se chargeoit de réparer ce qu'eux auroient de contraire au succès de la négociation, ou d'injurieux pour leurs personnes.

Vous ignorez que Séyès disoit à l'envoyé d'une grande Puissance : " j'ai été dupe de la fortune de ce jeune homme, encore plus que de son caractère ; j'avois compté sur son inexpérience pour le conduire dans la route que je lui avois tracée, ou sur son tempérament pour préparer la chute s'il avoit trompé mes vues. La fortune, l'impérieuse fortune a fait du pen- leur un enfant, et de l'enfant un grand homme. Je l'attends au dénouement."

Vous ignorez enfin que le complimenteur Lacépède, votre ami Laplace, et beaucoup d'autres que vous appelez habituellement à vos conseils privés, ont déclamé ouvertement contre vous, contre votre qualité d'étranger, chaque fois que votre personne a couru des risques, ou par votre incurable maladie, ou par quelque conspirat on.

J'ai voulu vous faire apercevoir cette opinion qui prévaloit contre vous ; j'ai voulu saisir le fil de tant d'intrigues, d'autant plus dangereuses que leurs progrès étoient masqués par toutes les apparences du dévouement de la soumission ; eh bien, le sont ces efforts qui ont tourné contre moi.

On m'a accusé d'organiser autour de vous la délation, l'espionnage ; de déconcerter l'action de votre police en lui opposant une contre-police, toujours prête à lui faire perdre la trace des conspirateurs.

Il falloit bien cependant que j'employasse, pour dessiller vos yeux, les mêmes moyens dont on usoit pour exciter vos terreurs, vos défiances ; pour écarter

écarter de vous tous les intérêts qui se rattachent à votre personne, et qui ne pouvoient en être séparés sans extravagance.

Il falloit bien pénétrer ce qu'il y avoit de vrai dans ces complots, dont on vous entretenoit sans cesse, et vous montrer qu'en vous fatiguant ainsi de rapports alarmans, on ne vouloit qu'affaiblir votre esprit, que régner ensuite sous votre nom, ou bien vous renverser après vous avoir avili.

N'ont-ils pas poussé l'intolence jusqu'à vous dire que j'avois formé le projet de me mettre à votre place, et que j'étois encouragé, soutenu dans cette tentative par les jacobins, mes implacables ennemis et les vôtres ? Vous avez tant de les croire, sans doute pour avoir un prétexte d'écarter un frère que ses conseils, peut-être aussi, les services, vous rendoient importuns.

Eh ! que puis-je être sans vous ? Quel nom ai-je en Europe ? Quel crédit sur le peuple ? Quel pouvoir sur l'armée ? Si je m'étois ligué avec les révolutionnaires, ne devois-je pas sentir qu'ils ne m'emploieroient que pour vous combattre, et pour me briser ensuite comme un instrument vil et odieux ? Je m'arrête ; j'allois presque persuader à ces messieurs que j'ai besoin d'être pardonné.

Il est vrai que j'ai encore eu un ennemi bien puissant, bien acharné dans la personne de votre épouse. Eh bien, je veux enfin vous dire sur elle toute ma pensée, que je n'ai dite quelquefois qu'à elle ; il est vrai aussi à quelques amis, mais que je ne vous ai jamais franchement exprimée, par ménagement pour votre cœur.

Depuis que vous êtes parvenu au pouvoir souverain on a beaucoup déclamé contre notre famille, contre l'obscurité de notre origine ; mais que peuvent ces déclamations contre les triomphes qui vous y ont conduit, et les événemens heureux qui vous y ont maintenu ? Créateur de votre dynastie, vous la vengez assez des souvenirs injurieux et jaloux de vos contemporains par les succès inouis dont vous entourez son berceau. La postérité ne se souviendra du point d'où vous êtes parti, que pour mesurer avec étonnement l'espace immense que vous avez parcouru pour arriver au trône ; que pour admirer les faits tantôt éclatans, tantôt extraordinaires, dont vous avez rempli l'intervalle qui vous en séparoit. Mais comment jugera-t-elle cette inconcevable opiniâtreté, qui, luttant contre les sarcasmes de la France et contre l'étonnement de l'Europe, assise à la pompe et aux honneurs du trône la femme la plus décriée de toutes celles à qui la révolution a valu une honteuse célébrité ? J'ai tout fait, je l'avoue, pour que la vérité vous parvint, pour empêcher que votre nouvelle cour n'offrit ce trait de ressemblance avec celle de l'imbécille Claude. Vous n'avez rien voulu entendre, vous n'avez rien voulu accorder au soin de votre gloire, aux sollicitations de votre famille ; et si l'indignation inspire un jour quelque nouveau Juvenal, le nom de Joséphine sera encore plus fameux par les désordres qu'il rappellera, que par le titre auguste qui le place sur la même ligne que celui de Napoléon.

Vous ignorez donc, ou vous voulez ignorer, que sous la Convention, Joséphine, marchant sur les traces de Thérèse,\* mais n'ayant ni les grâces ni la beauté de celle-ci, ne parvint à se faire remarquer à côté d'elle que par une vie plus licencieuse, que par un plus grand mépris de toutes les convenances. Vous ignorez qu'au moment où le directoire fut nommé, la veuve Beauharnois n'étoit plus reçue que chez Barras, dont elle animoit les orgies. Vous ignorez que, pendant votre expédition d'Egypte, elle alla porter aux extrémités de la France le scandale de ses mœurs, traînant à sa suite votre poète favori Baour Lorian, le jeune Lafond†, qui n'avoit encore acquis que la réputation commune à tous ceux qu'elle affichoit par ses faveurs, et un musicien que je ne nomme pas, parce que je l'exposerois à votre ressentiment. C'est au milieu de ce trio libertin qu'elle passa les jours de son veuvage, et qu'elle attendit la nouvelle de votre mort, ou celle de votre retour.... Et c'est là l'Impératrice que vous offrez aux hommages des François !!

Je n'ai plus qu'un mot à vous dire sur la perspective qui vient de m'être ouverte par votre émissaire. Je ne veux point être Roi, puisque vous ne m'avez pas jugé digne d'être Prince de votre sang.

(Signé)

LUCIEN.

\* Mne. Tallien.

† Comédien.

#### CRUELTY OF THE NEGROES IN ST. DOMINGO.

In one of the Paris Papers which we lately received, the following details of the horrible massacre lately perpetrated on the White Inhabitants of the Island of St. Domingo (or Hayti, as it is now called) are particularized. However extraordinary they may appear, they are not unworthy of belief. Any man who has ever had an opportunity of contemplating the Negro character, will know that those "Children of the Sun," when once inflamed by liquor, are capable of all crimes and vices in their most horrid forms. Human nature revolts at the bare recital of such enormities; and we have no doubt that the following letter will make a great impression upon the acute sensibility of the French People, and contribute more to overturn the dogmas of the new philosophy, than all the arguments that have been hitherto advanced against them. [Sun.]

"The details you have published of the general Massacre of the Whites, in the Island of St. Domingo, are unfortunately but too authentic: they can be attested by the Planters who escaped from this Island, and have just arrived at Paris, where I have seen and heard them, being myself a party concerned. If you desire particular information, I am going to state that for which I can vouch.

"M. La Caussade, from Bourdeaux (whose sister is at Paris), made a voyage to the West Indies with a cargo; he was at Cape Francois in April. With a view to save his property, he deemed it prudent to pay his court to the Negro Chiefs, by feasting them. Five days after the Proclamation of the 28th of April was issued by Dessalines, he invited Dessalines, and about forty of his Generals and Officers, to dine with him; which they accepted. The dinner was sumptuous, accompanied by riotous gaité, and finished with libations of Champaign, drank to the health of General Dessalines, and, given by M. LaCaussade, to that of the people of Hayti, &c. The General, in his turn, gave the health of his host: this was the signal. No sooner was this Toast given, than the two who sat next to M. LaCaussade seized him, the one by the breast, and the other by the thigh; they lifted him up, and stretched him upon the table. Each of the guests took his knife, and buried it in the body of the unfortunate White. The Canni-

#### ST. DOMINGUE.

On trouve publiés dans un des papiers de Paris, que nous avons dernièrement reçus, les détails suivans de l'horrible massacre dernièrement commis sur les blancs de l'Isle de St. Domingue (ou de Hayti, comme elle est actuellement appelée). Les actes de cruauté féroce et de frénésie qui y sont détaillés, quelq'extravagans qu'ils paraissent, n'en sont pas moins dignes de foi. Tout homme qui a jamais eu occasion de connoître le caractère negre, fait tres bien que ces "enfants du soleil," une fois enflammés par le feu liquide, sont capables de tous les crimes et les vices sous les formes les plus horribles. La nature humaine se révolte au récit impie de ces énormités; et nous ne doutons point que la lettre suivante ne fasse une grande impression sur la sensibilité alliée du peuple François, et ne contribue plus à renverser les dogmes de la nouvelle philosophie, que tous les arguments que nous avons jusqu'ici avancés contre eux. [Sun.]

"Les détails que vous avez publiés du massacre général des blancs, dans l'Isle de St. Domingue, sont malheureusement trop authentiques: ils peuvent être attestés par les Planteurs qui se sont échappés de cette Isle, et qui sont récemment arrivés à Paris, où je les ai vus et entendus, étant moi-même une partie intéressée. Si vous désirez quelque information particulière, je vais vous en citer une dont je puis assurer la vérité.

M. La Caussade, de Bourdeaux, (dont la sœur est à Paris,) fit un voyage aux Isles avec une cargaison; il étoit au Cap François en Avril. Dans la vue de sauver ses propriétés il jugea prudent de faire la cour aux chefs negres en leur donnant des repas. Cinq jours après que la Proclamation du 28 - vint eut été émanée par Dessalines, il invita Dessalines et environ quarante de ses généraux et officiers, à dîner avec lui; ce qu'ils acceptèrent. Le dîner fut somptueux, accompagné d'une gaieté tumultueuse, et finit par des libations, de Champagne bu à la santé du Général Dessalines, et à celle du peuple de Hayti, &c. portée par Mr. LaCaussade. Le Général, à son tour, donna la santé de son hôte: ceci fut le signal. Cette santé ne fut pas plutôt donnée, que les deux qui étoient assis auprès de Mr. La Caussade le saisirent, l'un à la gorge, et l'autre par la cuisse; ils le souleverent et l'étendirent sur la table. Chacun des convives prit son couteau, et le plou-

bals vied with each other, in the words of the Proclamation, for the *honneur de striking the first blow*. From La Caussade's house they repaired to M. Folen's, a Merchant, demanded some liquor, drank it, and assassinated him. Next they went to M. Arnaud's; then to another White Man's, lopped off his arms and legs, and left the trunk alive as long as nature could support it. They next proceeded to M. Hardevillers', partner in the house of Foache, &c. The cries of the dying spread, and were heard in every house.

"Madame George was at home with her three daughters, young, interesting, and well bred girls. The Blacks entered her house sword in hand. The women fled to the balcony, where the three young girls were poignarded. The mother not being stabbed, fainted away. By a refinement of cruelty, the monsters recalled her to life by the scent of vinegar, and forced her to contemplate the shocking spectacle of her murdered daughters, weltering in their blood. A Black, more compassionate, put a rope round the neck of the unfortunate mother, fastened it to the railing of the balcony, and threw the body over; in this state she expired. I had a sister-in-law in the town (her foster daughter), and other relations: none of whom escaped.

"These, Sir, are some traits of the unheard of cruelties committed at the Cape by the Blacks upon the White People, the race of them is now extinct in that fine Colony. Here you see the result of the philosophical declamations, which issued from the lips of the friends of the Blacks. Turn to the Book intitled, "*The year 2440*;" read the Chapter "*Remarkable Mourning*;" you will there find the conduct which Dessalines pursued, traced from first to last. Read (if your indignation permits) the writings, the motions of such men as Brissot de Warville Condorcet, and other famous Philanthropists of the 18th Century; and then say, if the French in the Colonies could escape the fate they have already experienced in St. Domingo, and which threatens them in the other West India Islands.

"Three White Frenchmen escaped from the Cape several days after the massacre, viz. Messrs. Groschamp, son-in-law to the late Admiral Count de Grasse, Berek, and Olivier. They owe their safety to the courage of Mr. Dutch, the American Consul, who claimed, in the name of his Government, those three Frenchmen who fled to him for shelter, asserting they were naturalized Citizens of the United States. He fled with them, and they all arrived at New York, where they have communicated the details published there, and which are here repeated only in part. They there related the facts which you have now read, to creditable persons, from whom I have received them. I was too much concerned in them, having lost my whole fortune, and a part of my family, by them, not to obtain a certainty of the truth of all the details which I send you.

(Signed) "ALEXIS BONAMY."

P. S. It is asserted, that the Blacks have preserved at the Cape for their service, Mr. Dufour, Printer, and Faroux, Engineer."

The Astronomer, Lalande, is appointed a Member of the Legion of Honour. His claims to this distinction who will dispute, on reading the following Letter?

"To the Editor of the Journal de Paris.

"Those who, for some time, have every evening admired the great *eclat* of Venus, seen sometimes even during the day, remember with pleasure, that on the 9th of December, 1797, when the Conqueror of Italy appeared triumphant before the Directory, Venus honoured him with her presence, during the whole of the day, and was therefore called by the public, *the Star of Bonaparte*. I explained at that time this phenomenon, in the *Journal de Paris*, and the Comedy called *La Comète* made it still better known. At present this great *eclat* seems to me to be nearly connected with the new triumph of the Emperor. This remark and rapprochement are excusable, particularly for a Member of the Institute, where every body interests himself so much for the Emperor's glory.

"DE LALANDE."

On the 10th of February, 1794, Citizen De Lalande, then simply writing himself Lalande, sent the following Letter to Robespierre:

"To the Saviour of France, Citizen, MAXIMILIAN ROBESPIERRE.

"Citizen! Statues are carving, altars erecting, and temples building, to eternize your glory upon earth. Permit an atheistical Astronomer, and a sincere admirer of your great performances and glorious principles of Equality, to lay the heavens under contribution: nay, they seem to come forward themselves with their patriotic donations. A new Planet has been discovered by me greater than any ever before discovered by man: Great Man! whose like was never before upon earth, permit me to honour and render illustrious the firmament, by calling this Planet the Grand Maximilian Planet.

"Health, respect, and admiration,

"LALANDE."

This Letter, copied verbatim from the *Journal de Paris*, and *Journal des Jacobins*, of the 12th of February, 1794, is besides, printed in Prudhomme's work, and in Courtois's Report of Robespierre's Correspondence, and Correspondents.

#### ENGLAND AND SPAIN.

The London Newspapers of Sept. 26th state that the difference between England and Spain were reported to have been amicably accommodated. We think, notwithstanding, that the following extract of a letter from a very intelligent gentleman in London, to his friend in this town, deserving as much attention as newspaper reports. (*Boston Report.*)

LONDON, Sept. 25, 1804.

"In consequence of the unnatural conduct of Spain in furnishing France with money and in arming, for which no satisfactory explanation has been given, the government has this day advised the merchants trading with Spain to be cautious in their commercial speculations with that country.

I was informed of this notice by one of the merchants who was at Lord Harrowby's office. Draw your own inference from it.

NEW-YORK, November 22.

"Mr. James Boudoin, son of the late Governor Boudoin, of Massachusetts, has been this day nominated by the Executive as Minister resident at the Court of Spain."

gea dans le corps de l'infortuné blanc. Les Cannibales s'envisèrent les uns les autres, suivant les expressions de la Proclamation, *l'honneur de frapper le premier coup*. De la maison de La Caussade, ils se rendirent chez Mr. Folen, un marchand, demandèrent quelque liqueur, la burent et l'assassinèrent. De là ils allèrent chez Mr. Arnaud; ensuite chez un autre blanc, lui coupèrent les bras et les jambes, et laissèrent le tronc en vie, aussi longtemps que la nature put le supporter. Apres cela ils gagnèrent la maison de Mr. d'Hardevillers, associé dans la maison de Foache &c. Les cris de mourants se répandirent et furent entendus dans chaque maison.

"Madame George étoit chez elle avec ses trois filles, des demoiselles jeunes, intéressantes et très bien élevées. Les noirs entrèrent dans sa maison l'épée à la main. Les dames se sauvèrent dans le balcon, où les trois jeunes filles furent poignardées. La mère n'ayant pas été percée, elle se trouva mal. Les monstres, par un raffinement de cruauté, la rappellerent à la vie avec l'essence de vinaigre, et la forcèrent de contempler le spectacle horrible de ses filles massacrées, baignant dans leur sang. Un noir plus compatissant, passa une corde autour du col de la mère infortunée, l'attacha à la balustrade du balcon, et jeta le corps par dessus; elle expira dans cet état. J'avois une belle sœur dans la ville (sa nourrice) et autres parents: il ne s'en échappa pas un seul.

Voici, Monsieur, quelques traits des cruautés inouïes commises au Cap par les noirs sur les blancs dont la race est actuellement éteinte dans cette belle colonie. Vous voyez ici le résultat de ces déclamations philosophiques qui sont sorties de la bouche des amis des noirs. Ouvrez le livre intitulé "*L'an 2440*"; lisez le chapitre *Monument remarquable*; vous y trouverez la conduite que Dessalines poursuivit, depuis le premier - as jusqu'au dernier. Lisez (si votre indignation le permet) les écrits, les motions de ces hommes tels que Brissot De Warville Condorcet, et autres fameux philanthropistes du 18e. siècle; et dites alors, si les François dans les colonies pouvoient s'échapper au sort qu'ils ont déjà éprouvé dans St. Domingue, et qui les menace dans les autres Isles Occidentales.

"Trois blancs parmi les François s'échappèrent du Cap plusieurs jours après le massacre, savoir: Messrs. Groschamp, gendre du feu Amiral Comte De Grasse: Berek et Olivier. Ils doivent leur sûreté au courage de Mr. Dutch, le Consul Américain, qui reclama, au nom de son Gouvernement ces trois François, qui eurent recours à lui pour se mettre à couvert, disant qu'ils étoient citoyens naturalisés des Etats Unis. Il se sauva avec eux, et ils arriverent tous à New York, où ils ont donné les détails qui y sont publiés, et qui ne sont ici qu'en partie répétés. Ils y raconterent les faits que vous venez de lire, à des personnes de foi de qui je les ai reçus. J'y étois trop intéressé, ayant perdu par eux toute ma fortune, et une partie de ma famille, pour ne pas m'assurer de la vérité des détails que je vous envoie.

(Signé) ALEXIS BONAMY

P. S. On prétend que les noirs ont conservé à leur service au Cap Mr. Dufour, Imprimeur, et Faroux, Ingénieur."

Lalande, l'astronome, est nommé Membre de la Légion d'Honneur. Qui lui disputera ses prétentions à cette distinction, après avoir lu la lettre suivante?

A l'Editeur du Journal de Paris.

"Ceux qui, depuis quelque tems, ont tous les soirs admiré le grand *eclat* de Venus, l'ont vue même quelque fois durant tout le jour, se ressouviendront avec plaisir, que le 9me. de Decembre, 1797, lorsque le conquérant de l'Italie parut triomphant devant l'Italie, Venus l'honora de sa présence durant toute cette journée, et c'est ce qui la fit nommer par le public *l'étoile de Bonaparte*. J'expliquai alors ce phénomène dans le *Journal de Paris*, et la comédie nommée *La Comète*, le fit encore mieux connoître. Aujourd'hui cet *eclat* me paroit avoir une connexion plus étroite avec le nouveau triomphe de l'empereur. Cette remarque et ce rapprochement sont excusables, particulièrement pour un membre de l'institut, où chacun s'intéresse si fortement pour la gloire de l'Empereur.

"DE LALANDE."

Le 10e de Fevrier, 1794, le Citoyen De Lalande, se souvenant alors simplement Lalande envoya la lettre suivante à Robespierre:

"AU SAUVEUR DE LA FRANCE, CITOYEN MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

"Citoyen! Des statues se sculptent, des autels s'érigent, et des temples se bâtissent pour éterniser votre gloire sur la terre. Permettez à un Astronome Athée, et sincère admirateur de vos grands ouvrages et de vos glorieux principes d'égalité, de mettre les cieux à contribution: bien plus, ils semblent venir d'eux mêmes avec leurs dons patriotiques. J'ai découvert une nouvelle planète bien plus grande qu'aucune de celles découvertes par aucun mortel. Grand homme! dont il n'y eut jamais de semblable sur la terre, permettez moi d'honorer et de rendre le firmament illustre, en appelant cette planète la grande Planète maximilienne.

"Salut, respect, et admiration,

"LALANDE."

Cette lettre, copiée mot à mot du *Journal de Paris*, et du *Journal des Jacobins*, du 12e Fevrier, 1794, est en outre imprimée dans les ouvrages de Prudhomme, et dans le Rapport de Courtois de la correspondance et des correspondents de Robespierre.

#### L'ANGLETERRE ET L'ESPAGNE.

Les papiers de Londres du 26 Septembre, portent que les différends entre l'Angleterre et l'Espagne étoient annoncés comme ayant été réglés à l'amiable. Malgré cela, nous croyons que l'extrait suivant d'une lettre d'un Monsieur très intelligent à Londres, à son ami en cette ville, mérite autant d'attention que le rapport de ce papier. (*Boston Report.*)

LONDRES, 25 Septembre.

"Comme l'Espagne fournit de l'argent à la France, et fait des armements, sans donner aucune explication satisfaisante de cette conduite extraordinaire, le Gouvernement a aujourd'hui donné avis au marchand qui trafiquent avec l'Espagne, de se tenir sur leurs gardes dans leurs spéculations de commerce avec ce pays."

WASHINGTON, November 18.

"Last evening arrived here after a passage of 37 days, General Thuriot, minister plenipotentiary from his Imperial Majesty, Napoleon the 1st. His suite is a very numerous one.

*Extract of a letter from a gentleman at Natchinches to his friend in Natchez, dated Oct. 27, 1804.*

"We have, since the first of October, been expecting to hear something of the new mode of government that was to have taken place in Louisiana at that period; but no account of it has yet reached us.

"It seems highly necessary for us, that the government of the United should either permit us to govern ourselves, do it for us, or keep their lawless Vagabonds at home; for while such hordes of them are daily pouring in upon us, finding no government among us and bringing none with them, we are hard run to hold our own.

The time is now arrived when we ought to know whether the Government of the United States intends to afford us that protection of our lives, properties, &c. they have promised by treaty or not, for which alone they have a right to claim our allegiance."

*Extract of a letter from a gentleman in Bristol, to another in N. York, dated Sept. 7, 1804.*

"In the beginning of August the weather was rainy, and we were fearful the crops of grain on the land would be spoiled. In consequence wheat and flour rose very high in price—our quarter loaf of 4 lb. 5 oz. sold for 10 pence sterling, and a sack of flour of 280 lb. for 69 shillings. The rain continued about a week, when it cleared off and became fine dry weather, and is so now—the wheat is all in, in good order, and the price begins to lower—it is now thought we shall have but little occasion for flour from abroad."

His Excellency the Lieutenant Governor has been pleased to grant a Commission of Public Notary for this Province to Louis Barbeau of the Parish of La Prairie in the District of Montreal, Gent. bearing date the 11th Dec. 1804. *Quebec, Dec. 13.*

#### PATAGONIAN THEATRE.

On Monday the 17th Dec. 1804, will be performed a Comedy Call'd the BOLD STROKE for a WIFE, with the Farce of the POOR SOLDIER.

Subscribers will please to send for their Tickets and pay their Subscription to Messrs. Odber, Upper Town.

Doors to open at six and the Performance to begin at seven.

*Quebec, 12th Decr. 1804.*

#### CHEMICAL LECTURES

A Course of Chemistry, in eighteen Lectures, will commence at Doctor BLANCHET'S on the 19th instant, at seven o'clock in the evening, and be continued every Wednesday at the same hour. The first six Lectures will treat of: 1. History of the Science, the nomenclature and description of the instruments; 2. Caloric and Light; 3. Oxygen; 4. Hydrogen; 5. Azot and Carbon; 6. Sulphur and Phosphorus. The remainder will treat of Acids, Alkalis, Earths, and the different Metallic substances:

Tickets of admission, at half a guinea each, may be had by applying to DOCTOR BLANCHET. *Quebec, 12th December, 1804.*

*Montreal, 6th December, 1804.*

ALL persons having claims or demands upon the subscriber, in his capacity of executor of the last will and testament of Samuel Jacobs, late of Saint Denis, merchant, deceased, and also of trustee of his estate, except the legatees of the said Samuel Jacobs, in so far as regards their respective legacies only, are hereby notified to deliver the same to him, or leave them at his house, in the City of Montreal, on or before the twenty fifth day of January next, after which period he will consider himself to be exonerated from the payment thereof. EDW. WM. GRAY.

ALL those who have any claims against the Insolvent Estate of Mr. Henry Baldwin of this place Ship builder, are hereby requested to bring their accounts to the undersigned, duly authenticated before the 20th instant. JOHN JONES, Not. Pub. *Quebec, 12th December, 1804.*

#### BY AUCTION

WILL BE SOLD, on Saturday next the 15th inst. at the House occupied by Mr. Henry Baldwin at L'Ance des Meres.

ALL his Household Furniture and Stock in trade, consisting of Mahogany Bedsteads, and Curtains, Bedding, Mahogany Dining and Card Tables, do. Chairs with hair bottoms, a Sopha, an excellent Chimney Clock, a Silver Watch, Silver and Plated Ware, Looking Glasses, single and double Stoves, Crockery and Glass Ware, Carioles, Harnesses, Kitchen Utensils, &c. &c. also a good Boat, a figure of the Right. Honble. William Pitt, and a variety of other articles and Tools used in Ship building. Sale to begin at one o'clock. *Quebec, 12th Decr. 1804.* JONES & WHITE, A & B.

#### BY AUCTION

WILL BE SOLD on Monday next the 17th inst. at JONES & WHITE'S Auction Room.

AN extensive assortment of Dry Goods consisting of Cloths, Blankets, White Cottons, Sattins, Lutestrings, Taffeta's, Silk Hkfs. &c. &c.

Also 5 Pipes excellent Madeira Wine, 3 quarter Casks real Cognac Brandy, 6 Cases Claret, 5 Casks Cordials, 1 Cask Spirit Turpentine, 5 Boxes Mold Candles, a few lots Gunpowder Tea 10lbs. each, and a variety of other articles. Sale to begin at one o'clock. *Quebec, 12th Decr. 1804.*

PRINTED BY JOHN NEILSON, MOUNTAIN STREET.

Je fus informé de cet avis par un des marchands qui en avoit été instruit du Lord Harrowby. Tirez-en vous même la conséquence.

NEW YORK, 22 Novembre.

Mr. James Boudouin, fils du feu Gouverneur Boudouin, de Massachusetts, a été aujourd'hui nommé par l'Exécutif, Ministre résident près de la Cour d'Espagne.

*Extrait d'une lettre d'un Monsieur à Natchitache, à son ami à Natchez, datée du 27 Octobre, 1804.*

Nous avons été dans l'attente depuis le 1er. Octobre d'entendre quelque chose sur le nouveau mode de gouvernement qui devoit avoir lieu à la Louisiane à cette époque, mais il ne nous est encore parvenu aucune nouvelle.

Il nous paroit très nécessaire que le Gouvernement des Etats Unis nous permette ou de nous gouverner nous-mêmes ou de le faire pour nous, ou qu'il garde chez lui ses vagabonds sans foi ni loi; car tant que tous les jours des hordes semblables fondront sur nous, ne trouvant aucun gouvernement parmi nous, et n'en apportant aucun avec eux, nous aurons de la peine à tenir le nôtre. Le tems est actuellement arrivé où nous devons savoir si le Gouvernement des Etats Unis se propose ou non de nous donner cette protection pour nos vies, nos propriétés &c. qui nous a été promise par le traité, laquelle seule lui donne droit de réclamer notre allégeance."

*Extrait d'une lettre d'un Monsieur à Bristol, à un autre dans cette ville, en date du 7 Sept. 1804.*

"Au commencement d'Août le tems étoit pluvieux, et nous avions peur que la récolte de grain sur la terre ne fut perdue. En conséquence le prix du bled et de la fleur augmenta de beaucoup, le pain de 4lb. 5 oz. se vendit 10d. sterling, et le sac de fleur de 280lb pour 60 chellins. La pluie continua durant une semaine, lorsqu'elle cessa, et le tems devint beau, tel qu'il est actuellement. La récolte de bled est toute dedans, et en bon ordre, et le prix commence à baisser, et on croit que nous aurons bien peu besoin de farine étrangère."

QUEBEC, 13e Décembre, 1804.

Son Excellence le Lieutenant Gouverneur a bien voulu accorder à Mr. Louis Barbeau, de la Paroisse de la Prairie, dans le District de Montréal, une commission de Notaire public pour cette Province, datée du 11e. Decr. 1804.

#### LECONS DE CHIMIE

LE 19 du courant à sept heures précises du soir commencera chez le Docteur Blanchet un cours de chimie en 18 leçons qui se délivreront tous les mercredis à la même heure. On s'occupera dans les six premières, 1° de l'histoire de la science, du tableau de Nomenclature méthodique et de la description des instruments chimiques. 2° du Calorique et de la lumière. 3° De l'Oxygene. 3° De l'Hydrogene. 5° De l'Azote et du Carbone. 6° Du soufre et du phosphore. Le reste traitera des acides des alkalis, des terres et des différentes substances métalliques.

On se procurera les billets pour le cours, qui seront d'une demie guinée chaque en s'adressant au Dr. BLANCHET.

*Montréal 6 Dec. 1804.*

TOUS ceux qui ont des prétensions ou demandes sur le souffigné, en sa capacité d'exécuteur des dernières volontés et Testament de Samuel Jacobs décédé, ci-devant de Saint Denis, négociant, et aussi comme Syndic de sa succession, à l'exception des légataires du dit Samuel Jacobs, pour ce qui regarde leurs legs respectifs seulement, sont par le présent notifiés de les lui délivrer, ou de les laisser à sa maison, dans la Cité de Montréal, d'ici au vingt cinquième jour de Janvier prochain, après lequel tems il se considerera comme déchargé du paiement d'icelles. EDWD. WM. GRAY.

TOUS ceux qui ont des prétensions contre la masse insolvable de Mr. Henry Baldwin, de cette place, constructeur de vaisseaux, sont par le présent priés de produire leurs comptes au souffigné, dûment constatés, d'ici au vingt de ce mois. JOHN JONES Not. Pub. *Quebec, 12e Décembre, 1804.*

#### A VENDRE PAR ENCAN,

Samedi prochain, le 15e de ce mois, à la maison occupée par Mr. HENRY BALDWIN, à l'Ance des Meres.

TOUS ses meubles de ménage, et son fonds de commerce, consistant en bois de lits de Mahogany et rideaux, couvertures de lit, tables à diner et à jeu de Mahogany, chaises, do. avec les fonds de crin, un sofa, une excellente horloge, une montre d'argent, de la vaisselle d'argent et argentée, des miroirs, cadres, poëles doubles et simples, fayance et verrierie, carioles, harnois, ustensils de cuisine, &c. &c. Aussi une bonne chaudière, la figure du très Honorable William Pitt, et une variété d'autres articles, et d'outils dont on se sert pour la construction des vaisseaux. La vente commencera à une heure. *Quebec, 12e Decembre, 1804.*

#### A VENDRE PAR ENCAN,

Lundi prochain, le 17e de ce mois, à la Chambre d'Encan de JONES & WHITE.

UN assortiment étendu de marchandises seches, consistant en draps, couvertes, caimitres flanelles, Indiennes Mouffelines, toiles d'Irlande, Romalles, Cottons blancs, Sattins, Modes, Taffetas, Mouchoirs de soie, &c. &c. Aussi, 5 pipes d'excellent vin de Madere, 3 quarts de véritable eau-de-vie de Cognac, 6 caisses de vin de Bourdeaux, 5 caisses de cordiaux, un quart d'esprit de Térébentine, 5 caisses de chandelles au moule, quelques lots de thé Impérial de 10lb. chaque, et une variété d'autres articles. La vente commencera à une heure. *Quebec, 12e Decembre, 1804.*

CHEZ JOHN NEILSON RUE LA MONTAGNE.